

## Conseil Communal - Séance du 27/11/2023

Réponse aux interpellations de Mme Véronique DEMBOUR, Mme Elena CHANE-ALUNE et de M. Pierre EYBEN

Objet : Quelques mesures concrètes pour lutter contre l'invasion publicitaire à Liège

Mesdames les Conseillères,

Monsieur le Conseiller,

Permettez-moi de rappeler, une nouvelle fois, que de nombreuses mesures sont prises pour protéger l'espace public en matière de publicité.

Premièrement, le marché actuel du mobilier urbain permet une diminution de 10% des faces publicitaires. Rappelons-nous l'époque où la place St Lambert était jalonnée de « mupi » comme on les appelle. C'est aujourd'hui terminé.

Ce chiffre va même monter à 17% avec le tram puisqu'il n'y aura plus de publicité sur le tracé.

J'en profite pour rappeler que ces dispositifs permettent de la publicité publique, et nous avons ouvert le réseau à l'ULiège pour sa campagne pour le climat.

En ce qui concerne le busway, je rappelle qu'il s'agit d'un dossier de la Région et du Ministre Henry : je lui écrirai pour lui demander à quoi ressembleront les futurs arrêts.

Ensuite, le Collège refuse systématiquement les demandes de renouvellement de permis pour les panneaux publicitaires. Par exemple :

- le Collège a refusé un permis d'urbanisme à JCDecaux pour le maintien d'un dispositif publicitaire LED rue de Herve
- le Collège est intervenu pour faire enlever un dispositif publicitaire sur un bâtiment au coin des rues du Pont d'île et de la rue Lulay
- nous avons demandé à la SNCB de retirer un camion avec écran publicitaire LED

Troisièmement, le collège communal a pris ce 27 octobre une décision de principe relative à « l'interdiction de placement, sur la voie publique, de véhicules publicitaires ou de tout dispositif de type de caissons contenant des véhicules à des fins publicitaires ». Cette décision a été transmise dans tous les services administratifs et de police pour être appliquée dès l'introduction de la demande.

Dernière chose, en ce qui concerne l'éclairage de ces dispositifs : d'une part, il n'est pas possible de dissocier l'éclairage de l'abris de l'éclairage de la face publicitaire. Cet éclairage contribue à la sécurité, comme le demandent plusieurs membres de ce conseil. D'autre part, tous les éclairages sont LED et sont éteints durant la nuit lorsque la circulation est moindre.